

Service instructeur
Service Eau, Epuration,
Equipements ruraux

6^{ème} **Commission** - N° CG-2008-5-6-6

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2009
Eau (C01)
Assainissement - Eau potable - Excès d'eau

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme sollicitées pour la politique de l'eau tous programmes Assainissement, Alimentation en Eau Potable, Excès d'eau, Préservation de la ressource, SATESE, SATEP et SATANC confondus, s'élèvent à 10 470 000 € et les Crédits de Paiement à 7 420 000 €. Une recette de 175 000 € est attendue en retour au titre des études en matière d'eau. En fonctionnement, les crédits sollicités s'élèvent à 96 200 €. Par ailleurs, une recette de 130 000 € est attendue de l'Agence de l'Eau au titre des SATESE, SATEP et SATANC.*

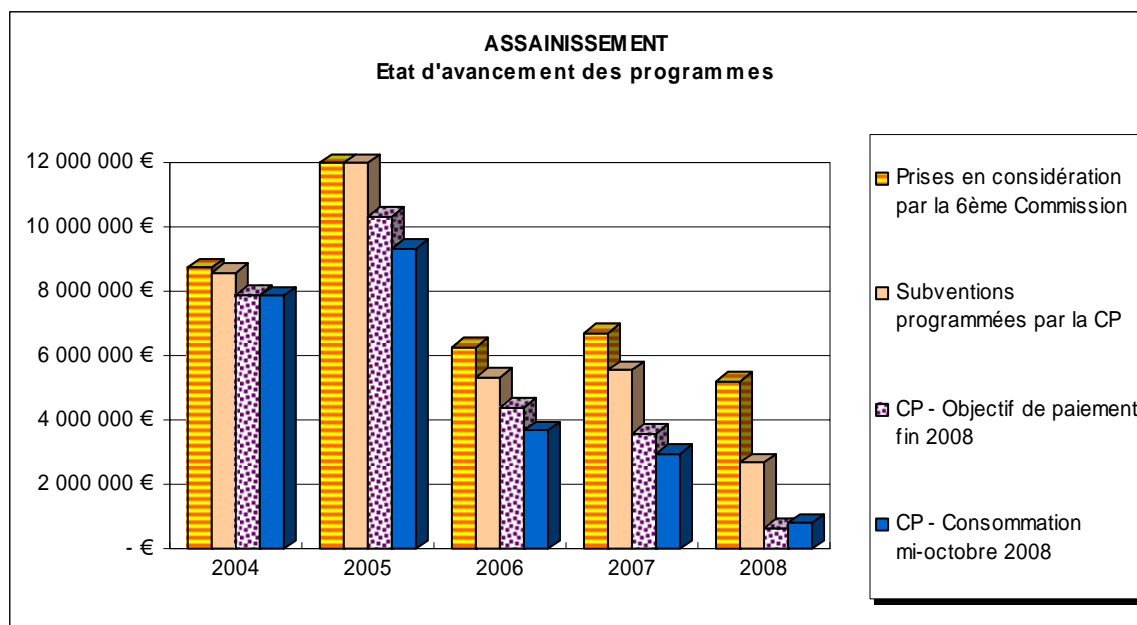
C013 - Assainissement

1. Implication du Département

Le Département intervient à l'amont des projets généraux pour apporter un soutien technique aux Collectivités ; cet appui s'effectue dès le départ au niveau du choix des objectifs. En effet, les choix doivent être affinés pour chaque projet, en fonction des objectifs de qualité requis au niveau des cours d'eau, afin de réaliser le système d'assainissement (réseau et unité d'épuration) selon le meilleur rapport qualité/coût ; cette approche est dorénavant entièrement partagée par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette démarche globale de projet place le Département au-delà d'un simple soutien financier et en fait un partenaire technique des collectivités.

2. Situation des programmes antérieurs



Le programme 2004 est à considérer comme soldé, en baisse d'environ 10 % par rapport aux engagements initiaux.

Le programme 2005 est marqué par la prise en compte des mises aux normes des stations d'épuration de VILLAGE-NEUF et de CERNAY dont les soldes seraient décalés en 2009 après la réception des ouvrages.

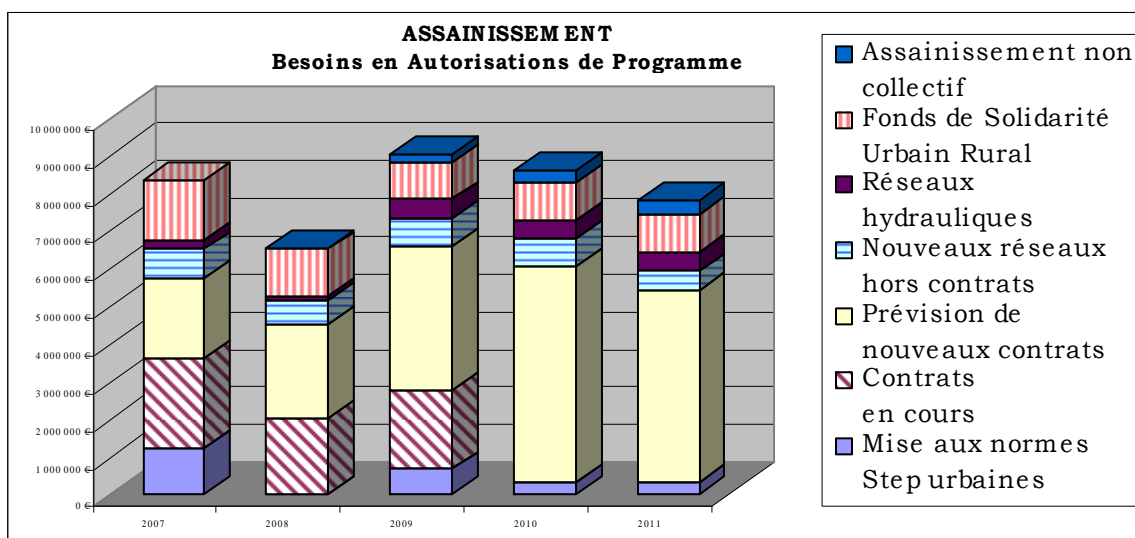
Les programmes 2006 et 2007 ont été en nette baisse en raison de la fin du VIIIe Programme de l'Agence de l'Eau, ce qui a retardé la négociation de nombreux contrats pluriannuels, dans l'attente de nouvelles enveloppes financières et modalités d'aide.

En 2008, année électorale classiquement perturbée, les prises en considération n'atteindront que 5,23 M€, étant toutefois précisé que les affectations sur le fonds de Solidarité Urbain-Rural ont délesté le programme départemental de 1,25 M€.

3. Prévision sur les prochaines années et Autorisations de Programme 2009

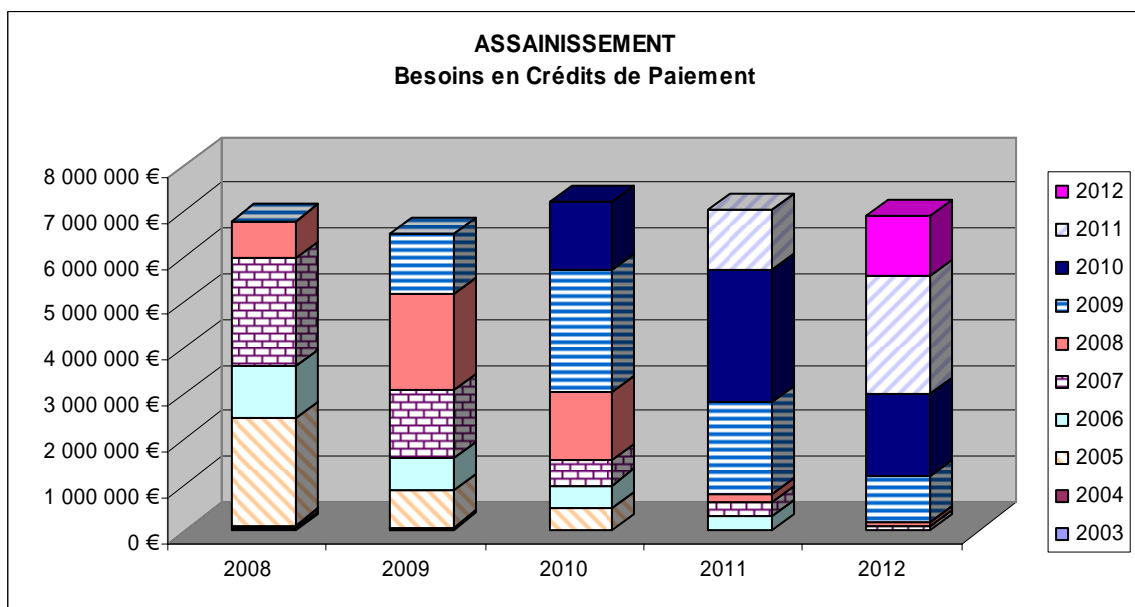
Les besoins en Autorisations de Programme des années à venir seront influencés par la mise en place de l'assainissement collectif dans le sud du département et notamment dans le secteur du Sundgau. Toutes les stations d'épuration de plus de 5 000 Equivalents-Habitants domestiques devant traiter en plus de la pollution carbonée, l'azote et le phosphore, ont été programmées à ce jour. Les projets à venir concernent principalement les plus petites unités d'épuration à créer pour le premier assainissement de Communes rurales isolées ou de regroupement de trois ou quatre communes au maximum.

Pour ces raisons, la demande globale d'autorisations de programme pour 2009 s'élèverait à 9 M€ compte tenu du différé désormais classique de l'année électorale 2008 sur 2009, dont 2,3 M€ au titre des seules stations d'épuration. La prise en charge sur le programme départemental se limiterait toutefois à 8 M€, après déduction d'environ 1 M€ à affecter au titre de la Solidarité Urbain Rural gérée par l'Agence de l'Eau.



Comme le montre le graphique ci-dessus, les autorisations de programme nécessaires dans les années à venir pour l'assainissement devraient se stabiliser à terme à environ 8 puis 7 M€ par an, compte tenu de l'allègement dû à la SUR, d'ambitions chiffrées raisonnables pour les travaux induits par la Directive Cadre sur l'Eau, en vue de l'atteinte du bon état des cours d'eau en 2015, et sous réserve de la non modification des normes européennes d'épuration actuelles.

4. Proposition de Crédits de Paiement



Compte tenu des engagements résiduels des programmes antérieurs et du ralentissement des demandes réellement reçues en 2008, les besoins moyens de crédits de paiement s'élèveraient pour 2009 à 6,7 M€, dont plus de 3,4 M€ pour les seules stations d'épuration (solde des stations de VILLAGE NEUF et CERNAY et démarrage des travaux lourds sur celles d'ENSISHEIM et de GRENTZINGEN).

Compte tenu des contraintes budgétaires, les crédits inscrits ont cependant été réduits au strict minimum de 6,2 M€.

C012 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

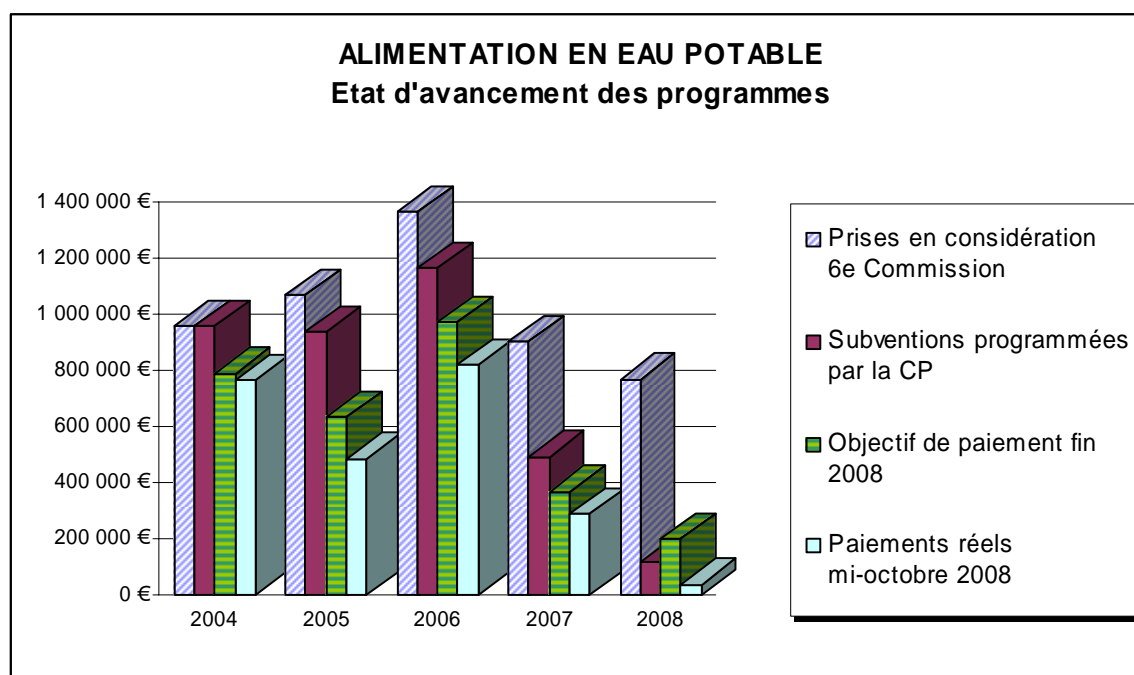
1. Orientations départementales

A l'instar de l'Assainissement, le Département apporte son soutien technique aux collectivités rurales qui souhaitent investir dans leurs ouvrages de production, de stockage ou de traitement ainsi que sur leurs réseaux d'eau potable. Dans ce but a été créé un Système d'Information Géographique (SIG) regroupant toutes les données concernant l'eau potable, tant au niveau physique des réseaux d'adduction ou intercommunaux qu'au niveau de la qualité.

Cet outil a déjà permis de finaliser un schéma départemental d'eau potable au printemps 2007. Ce schéma directeur devra permettre à l'avenir une information en amont des différentes collectivités engagées dans le domaine de l'eau potable et une mutualisation des ressources. Il est directement mis à jour et accessible sur Infogeo 68.

Dans cette même logique, le Service d'Assistance Technique aux gestionnaires publics de réseaux d'Eau Potable (SATEP) est opérationnel depuis début 2006, la modification réglementaire de ses compétences fait l'objet du rapport spécifique "Assistance Technique aux Communes Rurales".

2. Situation des programmes antérieurs



Depuis 2004, les demandes des collectivités ont nettement évolué à la hausse jusqu'à atteindre près de 1,4 M€ de prises en considération en 2006. Cette augmentation ne s'est cependant pas poursuivie comme attendue en 2007, certains gros projets ayant été différés de quelques mois, dans le secteur du Sundgau notamment, peut-être dans l'attente de connaître les nouvelles modalités d'aide de l'Agence de l'Eau.

En 2008, les crédits de paiement consommés, tous programmes confondus, s'élevaient à environ 0,606 M€ à mi-octobre, à comparer à une enveloppe disponible de 1,32 M€ réduite en DM2 à 1,125 M€. Les raisons en sont le décalage de plusieurs grosses opérations, mais aussi l'orientation vers la Solidarité Urbain-Rural de plusieurs opérations de traitement de l'eau notamment.

3. Prévision sur les prochaines années

3.1 Evolution probable

Les principaux problèmes rencontrés concernent les aspects qualité, liaisons de sécurité et interconnexions de réseaux.

En ce qui concerne la qualité, malgré la forte présence locale de périmètres de protection des captages, 97 communes ne disposaient pas en 2007 d'une eau conforme en tous points aux normes de potabilité (chiffre en légère hausse) et près de 80 nouveaux dossiers de périmètres de protection sont en instance (régularisations, modifications, mais aussi nouveaux périmètres, ...).

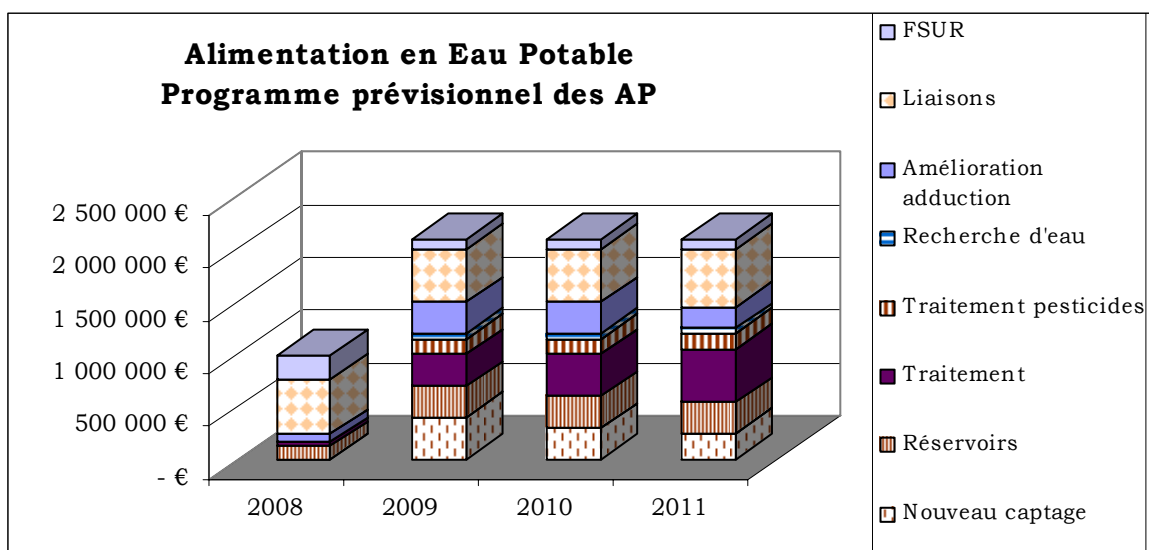
Après les nitrates (en voie de stabilisation), ce sont les produits phytosanitaires qui posent problème, environ 8 % de la ressource dépassant déjà la norme correspondante, alors que la liste des substances recherchées s'allonge.

Par ailleurs, le contrôle sanitaire a rajouté, en 2006, le paramètre de l'agressivité comme prioritaire, or 2/3 des collectivités productrices haut-rhinoises sont plus ou moins concernées par ce problème (traitement de l'agressivité et/ou rééquilibrage du pH), et très peu ont réagi à ce jour.

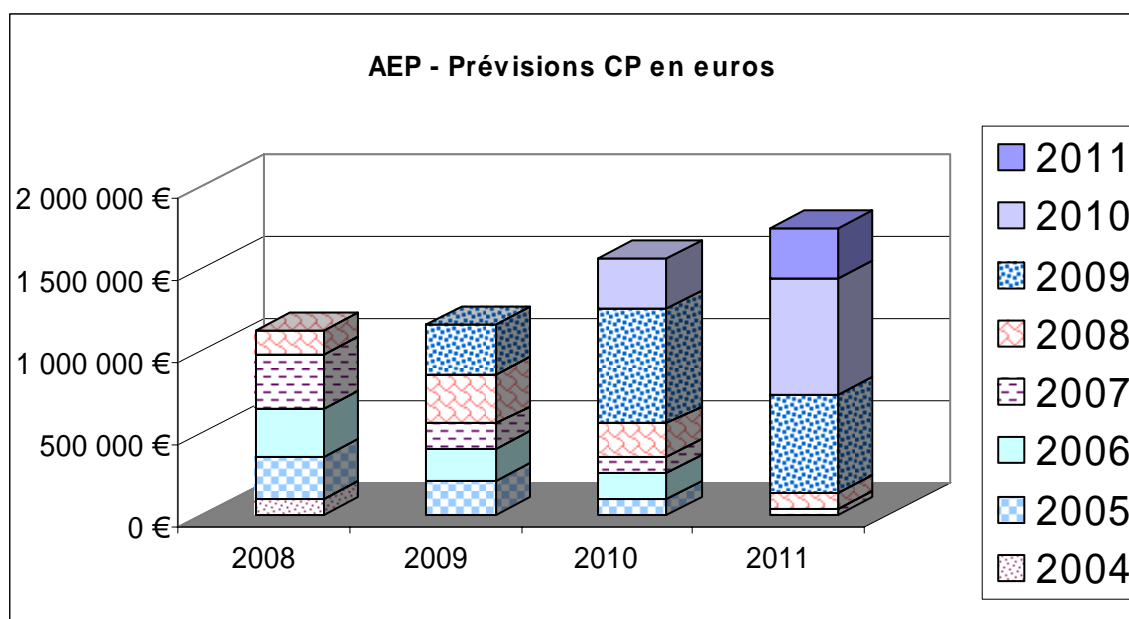
3.2 Prévisions en Autorisations de Programme

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de programme pour les trois prochaines années ; après une baisse sensible en 2008, les besoins devraient se stabiliser à un niveau plus élevé à l'avenir.

Le montant qu'il vous est proposé de retenir pour 2009, est en conséquence de 2 M€ en Autorisations de Programme en escomptant un rattrapage des "demandes 2008 décalées". Cette hausse sensible résulte notamment des demandes de sécurisation intercommunale souvent dues à des problèmes induits par la présence de pesticides dans l'eau.



4. Besoins en Crédits de Paiements



Au vu des engagements non soldés des années précédentes et des Autorisations de Programme 2009, les Crédits de Paiement nécessaires en 2009 s'élèveraient à 1,15 M€.

Compte tenu des contraintes budgétaires, les crédits inscrits ont cependant été réduits au strict minimum de 0,82 M€.

C015 - EXCES D'EAU

C015-1 : AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE

Ces travaux sont destinés à permettre la réalisation d'ouvrages ayant pour buts essentiels la collecte, la décantation, la régulation et l'évacuation des eaux dans le vignoble, en vue de la prévention des dégâts occasionnés par les orages.

1. Bilan 2008

En 2008, les prises en considération de projets ont porté sur six nouvelles opérations, pour un montant global de subventions de 10 070 € ; huit opérations ont fait l'objet d'une programmation par la Commission Permanente pour un montant global de 30 021 €, dont quatre prises en considération en 2007.

Les crédits consommés en 2008 s'élevaient pour leur part à 52 503 € à mi-octobre, tous programmes confondus, en raison du solde d'importantes opérations antérieures de bassins de retenue des eaux.

2. Perspectives 2009

Le volume des Autorisations de Programme nécessaires a été estimé en nette diminution à 30 000 €, en raison de la raréfaction des projets éligibles en la matière d'un exercice sur l'autre (projets de voirie rurale et non plus d'aménagement hydraulique la plupart du temps).

Pour faire face aux dépenses induites par les nouvelles opérations envisagées et les engagements antérieurs, un Crédit de Paiement de 30 000 €, est proposé au Budget Primitif 2009.

C015 – 2 : DEGATS D'ORAGE

Conformément aux décisions de notre Assemblée, seuls les travaux contribuant à réparer les dégâts occasionnés par les orages ou les inondations sont pris en compte au titre de ce programme spécifique, les travaux assimilables à de l'entretien en étant exclus.

1. Bilan 2008

Sur l'exercice, de nombreuses demandes de prises en considération pour des dégâts d'orage 2007 et 2008 (notamment suite aux orages du 30 mai 2008), ont été formulées. Celles qui ont pu être présentées, parce que complètes, ont déjà mobilisé 101 287 € d'Autorisations de Programme. La consommation des Crédits de Paiement s'établissait à mi-octobre à 64 155 € avec les seules anciennes opérations soldées (orage 2007).

2. Perspectives 2009

Il vous est proposé de prévoir une Autorisation de Programme à hauteur de 120 000 € pour tenir compte des nombreuses opérations différées, car non encore chiffrées donc non instructibles à ce jour. Les Crédits de Paiement pourraient quant à eux, être fixés à 120 000 €, compte tenu des engagements induits par les opérations 2008.

C011 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE

C011-1 : INVESTISSEMENT – ETUDES EN MATIERE D'EAU

Une ligne budgétaire a été ouverte en 2007 et abondée en DM2 2007 à hauteur de 200 000 €, pour le lancement d'une étude en matière d'eau, avec comme objectif la connaissance de la nappe phréatique des cailloutis du pliocène et des autres horizons aquifères du Sundgau. Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % du montant HT.

Compte tenu du décalage de quelques mois de cette étude, une nouvelle Autorisation de Programme de 300 000 € est prévue pour la poursuite éventuelle de prospections plus approfondies, au vu des résultats à venir de la première étude, sous maîtrise d'ouvrage départementale, dans la mesure où les zones d'investigations dépassent les limites des Communes ou des Syndicats d'eau localement compétents.

Les Crédits de Paiement s'élèveraient à 230 000 € sur l'exercice, principalement induits par le solde de la première étude qui se déroule de fait fin 2008. Une recette sous forme de subvention de l'Agence de l'Eau est également inscrite à hauteur de 175 000 €, correspondant au versement de la subvention de 70 % promise pour la première partie de l'étude mais aussi à l'acompte de celle escomptée sur la 2^{ème} partie.

C011-2 : Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA 68)

Le Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin est actuellement fort de 4 ingénieurs, 1 technicien et 2 secrétaires (total : 6,6 équivalents temps plein) ; il a dorénavant pour objectif principal le suivi et l'encadrement des plans d'épandage de boues et de composts de boues, tout en étant "organisme indépendant" pour le Préfet.

Le Conseil Général en est de par sa contribution financière, le membre principal (35 % du total des cotisations des membres).

Pour l'exercice 2009, le budget prévisionnel de la Mission s'élèverait à environ 470 000 €, en baisse d'environ 10 % par rapport aux années précédentes, compte tenu de la défaillance du principal client industriel.

Sur ces bases, il vous est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement la cotisation à ce Syndicat, qui sera variable en fonction des adhésions effectives de nouvelles collectivités concernées dans la limite (inchangée par rapport à 2008) de 84 000 €.

C011 – 3 : PLAN DE COMMUNICATION DU SAGE ILL – NAPPE - RHIN

La Région se constituant maître d'ouvrage du plan de communication en question, la participation départementale, à parité avec celle du Bas-Rhin, soit 20 % du coût TTC, s'élèverait de manière prévisionnelle à une subvention de 12 000 € à son bénéficiaire.

C011 – 4 : ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE D'ALSACE (APRONA)

La participation financière au titre de 2008 s'est limitée au paiement de la cotisation annuelle. Il est prévu une inscription identique de 200 €, au Budget Primitif 2009, pour la contribution de cette même année.

C016 – SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (SATESE) ET SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (SATEP)

1. Bilan 2008

- SATESE

Les visites "bilans 24 heures" et de "validation de l'autosurveillance" n'étant plus réalisées par le SATESE depuis 2006, l'activité a porté sur le contrôle de 66 unités d'épuration, pour lesquelles plus de 260 visites simples et plus de 2 100 analyses d'eau et de boue auront été réalisées fin 2008.

Le rôle de conseil des petites collectivités a été renforcé, mais sa difficulté en a été accrue, compte tenu du fait que les analyses plus complètes sont désormais faites par un prestataire privé, en nombre limité sur les petites unités d'épuration et sur une période plus restreinte dans l'année, ce qui nuit à leur représentativité.

- SATEP

En 2008, troisième année de son entrée en fonction, le SATEP a continué à répondre aux demandes diverses des collectivités par le biais de diagnostics, de conseils et d'études de faisabilité. Cependant la grande priorité a été l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour le montage des dossiers de demande d'instauration des périmètres de protection.

2. Perspectives 2009

Eu égard à l'évolution réglementaire en matière d'assistance technique, les missions des SATESE et SATEP à redéfinir font l'objet d'un rapport spécifique "Assistance Technique aux Collectivités Rurales", de même que du nouveau Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2009 :

- en investissement, une autorisation de programme de 20 000 € ainsi que des crédits de paiement de 20 000 €, pour l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire aux activités d'assainissement collectif et non collectif, mais également pour l'achat de matériels complémentaires nécessaires à l'activité du SATEP,
- en fonctionnement, en dehors de besoins très spécifiques non prévisibles à ce jour, toutes les dépenses pour l'entretien et l'acquisition de petits matériels seront dorénavant prises en charge par le budget global géré par la Direction des Moyens Généraux.

Ces trois services bénéficieront en 2009 d'un subventionnement de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, mais pour certaines plafonnées, soit une recette attendue de 130 000 € ; trois conventions devront en conséquence être signées précisant les modalités respectives d'aide de cet organisme.

Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les trois conventions précitées.

La participation réelle dépendant de l'atteinte effective d'objectifs non encore tous fixés à ce jour, une recette limitée à 130 000 € est inscrite à ce titre pour l'année 2009.

Par ailleurs, les recettes potentielles provenant des collectivités rurales bénéficiaires de ces services n'ont pas été intégrées au budget primitif, dans l'attente de leurs estimation et validation.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement 2009, pour les programmes d'investissement en matière d'eau, les montants suivants :

| | Autorisations de programme | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Etudes en matière d'eau | 300 000 € | 230 000 € |
| Assainissement | 8 000 000 € | 6 200 000 € |
| Alimentation en Eau Potable | 2 000 000 € | 820 000 € |
| Aménagement Hydraulique du Vignoble | 30 000 € | 30 000 € |
| Dégâts d'Orages | 120 000 € | 120 000 € |
| SATESE, SATEP et SATANC | 20 000 € | 20 000 € |
| Soit un total de | 10 470 000 € | 7 420 000 € |

- d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2009 en matière d'eau, les montants suivants :

| | | |
|---------------------------------------|---|-----------------|
| · MRA 68 | : | 84 000 € |
| · APRONA | : | 200 € |
| · Région Alsace (SAGE Ill-Nappe-Rhin) | : | 12 000 € |
| Soit un total de | | 96 200 € |

- de donner délégation à notre Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, conformément aux procédures mises en œuvre en matière d'aide départementale aux communes et aux groupements de communes ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions.

 - d'inscrire en recettes les montants suivants :
 - SATESE, SATEP et SATANC participation de l'Agence de l'Eau : 130 000 €
 - préservation de la ressource subvention de l'Agence de l'Eau : 175 000 €
- Soit un total de** 305 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER